



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 juin 2019
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-neuvième session

3-28 juin 2019

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-neuvième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Jun Yamada (Japon)

Additif

Questions relatives aux programmes : projet de budget- programme pour l'exercice 2020

[Point 3 a)]

Programme 8

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

1. À sa 5^e séance, le 4 juin 2019, le Comité a examiné le programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du projet de plan-programme pour 2020 et les informations sur l'exécution du programme en 2018 [A/74/6 (Sect.10)]. Il était également saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2019/CRP.1/Rev.2).
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

3. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites des activités menées par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour exécuter son programme, œuvrer à l'élimination de la pauvreté et faciliter les changements structurels et l'intégration dans les marchés. Une délégation a fait observer que le Bureau a réussi à mener toutes ces activités avec des ressources plutôt limitées. Il a été souligné que les catégories de pays dont s'occupait le Bureau, à



savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, avaient besoin du soutien de la communauté internationale car ils continuaient à avoir beaucoup de difficultés à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à faire face aux changements climatiques.

4. Il a été constaté que, ces dernières années, des mesures commerciales restrictives unilatérales avaient entraîné une baisse de l'activité des entreprises et avaient eu des effets préjudiciables sur les chaînes d'approvisionnement. Une délégation a estimé que les mesures de coercition unilatérales appliquées contre certains pays, comme le blocus économique auquel elle-même se heurtait, étaient le principal obstacle à la mise en œuvre du Programme 2030. Une autre délégation a souligné que les relations entre les États membres du Comité n'étaient pas du ressort du Bureau.

5. Les délégations se sont félicitées du sous-programme 1 (Pays les moins avancés). Une délégation a indiqué qu'il était encourageant de voir davantage de pays s'apprêter à sortir de la catégorie des pays les moins avancés et s'est félicitée du rôle joué par le Bureau pour ce qui est d'aider à une transition sans heurt. Cela étant, il a été constaté que certains pays ont demandé que la période préparatoire à leur sortie effective de la catégorie des pays les moins avancés soit prorogée, car ils avaient besoin de plus de temps, et des éclaircissements ont été demandés sur les activités que le Bureau envisageait de mener dans le cas de tels reports.

6. Une délégation a estimé que, dans certains pays, les réunions et activités du Bureau étaient passées quelque peu inaperçues, et elle a demandé au Bureau de mieux faire connaître ses activités, notamment en tenant des réunions dans les pays relevant de son mandat.

7. Les délégations se sont félicitées du résultat mis en évidence pour 2018 dans la partie Coup de projecteur, à savoir que la Banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés étaient devenus opérationnels. Une délégation s'est réjouie que la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ait commencé à exécuter son programme de travail et que les premières études aient déjà démarré. Elle a souligné l'importance que revêtaient l'accès aux marchés et l'appui fourni à cet égard, mais a affirmé qu'il était tout aussi important de pouvoir produire d'abord des biens et des services et a demandé quels autres mécanismes le Bureau avait l'intention d'établir pour aider les pays les moins avancés. On s'est demandé si la création de la Banque ne contribuerait pas à creuser le fossé numérique entre pays les moins avancés.

8. En ce qui concerne le sous-programme (Pays en développement sans littoral), des éclaircissements ont été demandés au sujet du paragraphe 10.8 a), à savoir l'autoévaluation du projet visant à renforcer l'aptitude des pays en développement sans littoral à concevoir et appliquer des politiques qui facilitent la connectivité des transports et la réalisation des objectifs de développement durable dans le contexte de l'initiative « Une Ceinture et une Route ». Des précisions ont été demandées sur les activités qui seraient entreprises pour appuyer l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne.

9. La délégation d'un pays sans littoral a indiqué que son pays se considérait plutôt comme un pays « connecté par voies terrestres » que comme un pays « sans littoral », compte tenu des liens étroits qu'il entretenait dans la région, de la facilitation du commerce par l'intermédiaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de l'Union douanière d'Afrique australe et de la Zone de libre-échange continentale africaine, et du développement des infrastructures, notamment un port

sec et une ligne de chemin de fer qui lui ouvraient l'accès à l'océan Indien. La délégation a souligné l'importance que revêtait l'intégration régionale pour ce qui est de renforcer les relations et de réduire les effets préjudiciables de l'enclavement et a indiqué que cette question n'était pas suffisamment traitée dans le programme. Une délégation a affirmé que, si le développement passait d'abord par une vision et une volonté d'action nationales, il n'en demeurait pas moins qu'il fallait renforcer les partenariats mondiaux. À cet égard, on a demandé si, dans le cadre des projets en cours ou prévus, le Bureau travaillait en partenariat avec des entités telles que la Banque mondiale ou l'Organisation mondiale du commerce.

10. Au sujet de la partie Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020 au titre du sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement), les délégations ont voulu en savoir plus sur le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement, en particulier sur son mandat, et ont demandé si c'était une initiative du Bureau. On s'est enquis des prochaines étapes prévues au titre du sous-programme et de la manière dont le programme contribuerait à l'exécution des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

11. En ce qui concerne la présentation du programme, certaines délégations ont trouvé regrettable que tous les paragraphes ne soient pas numérotés, d'où la difficulté de s'y reporter lors du débat.
